

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt-deux septembre deux mille vingt-six à 18 heures 30, le Conseil municipal de la Commune de Feytiat s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de LAFAYE Laurent.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
29	22	29
Date de la convocation : 14/09/2026		
Pour	Contre	Abstention
29	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Présents : LAFAYE Laurent, BATIER Jean-François, BARRIERE Danielle, BONNY Marie-Claude, DUGEAY Pascal, MARIAUD Eric, REYNAUD Christian, GOUVIER Eric, MIGNOT Jean-Marie, ROBERT Marie-José, ROUX Blanche, BOISSONNEAU Magali, MOUTAUD Florence, MEGE Frédéric, GRANET Frédérique, NIOSSOBANTOU Dimitri, NICOT Damien, ROUGIER Julien, BUSSIERE Pascal, DELIRANT Rose, MORIN Julien, HENRY Amélie

Représentés : BALOT Nicolas représenté par LAFAYE Laurent, MOURET Stéphanie représentée par NICOT Damien, MARCOUL-SOULIE Bénédicte représentée par MOUTAUD Florence, TRICARD Morane représentée par BARRIERE Danielle, MOMART Fabrice représenté par MORIN Julien, EHLIG Genêt représentée par BUSSIERE Pascal, LABROUE Sandrine représentée par DUGEAY Pascal

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, NICOT Damien est nommé à l'unanimité secrétaire de séance.

N°2026_D_066

Objet : Création d'un « Pump Track » porté par le CMJ, demande de subvention

Madame Magali BOISSONNEAU présente au Conseil municipal :

Les membres du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ) ont exprimé le souhait de développer l'offre sportive et de loisirs à destination de la jeunesse sur le territoire communal.

Après concertation et étude des besoins, le CMJ a formulé la proposition de créer un **Pump Track** (parcours en boucle fermée constitué de bosses, de virages relevés et de creux, accessible aux vélos, VTT, BMX, trottinettes, rollers et skateboards). Ce projet favorise la pratique sportive libre, le développement de la motricité, la convivialité et le mixage intergénérationnel.

L'enveloppe budgétaire est estimée à ce stade à 120 000 € tout compris.

La commune souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du Conseil Départemental de la Haute-Vienne.

Pour obtenir une subvention de 30% du montant HT plafonné à 80 000 € HT la commune s'engage à ne pas solliciter d'autres partenaires financiers pour ce projet.

Plan de financement :

Dépenses	HT	Recettes	Montant
Travaux	100 000,00	DSIL ou ANS (25 % HT Subvention CD87 (30% HT plafond 80 000 €)	24 000,00
Total HT prévisionnel :	100 000,00		
TVA	20 000,00	FCTVA Autofinancement	16 404,00 79 596,00
TOTAL TTC	120 000,00		120 000,00

Considérant l'intérêt général du projet, la dynamique portée par les jeunes élus du CMJ et l'opportunité de valoriser l'espace public par une infrastructure sportive moderne et inclusive ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- D'ADOPTER l'opération et ses modalités de financement ;
- D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel ;
- D'INSCRIRE au budget 2027 les dépenses relatives à ce projet ;
- DE S'ENGAGER à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;

- D'AUTORISER le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que
dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En mairie le mardi 22 septembre 2026

**Le secrétaire de séance,
Damien NICOT**



**Le maire,
Laurent LAFAYE**



Certifiée exécutoire

Reçue en préfecture le :

Publiée le :

Le maire,

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de son envoi au représentant de l'État.